



ÉDITO

Dans le contexte de crise énergétique mondiale que nous connaissons, la position du Comité syndical est claire et constante depuis le début de son élection : **placer la Sobriété comme un pilier crucial du projet de mandat 2020-2026** ; aux côtés de la Confiance, de l'Équité et de la Stratégie.

C'est donc bien en amont des annonces du Président de la République, que le syndicat s'est emparé du sujet et a conçu, au cours de l'été, un **plan d'urgence de sobriété énergétique pour l'hiver 2022** et ceux à venir, sur des actions liées à l'éclairage public et aux bâtiments publics (voir ci-contre).

TE44, par son expertise énergétique, s'engage à sensibiliser et accompagner les 194 collectivités de Loire-Atlantique membres de TE44, aux actions de sobriété énergétique avec deux objectifs :

> massifier rapidement les économies d'énergie et s'inscrire dans un cercle vertueux pour dépenser moins, et donc préserver au mieux les finances des collectivités de Loire-Atlantique,

> développer les énergies renouvelables produites et consommées localement, réduisant ainsi notre dépendance aux fluctuations du marché mondial, et nous permettant de gagner localement notre indépendance énergétique.

A vos côtés pour relever ce défi énergétique, les membres du Comité syndical se joignent à moi pour vous souhaiter, à toutes et à tous, de belles fêtes de fin d'année et une année 2023 radieuse !

Raymond CHARBONNIER
Président de TE44

URGENCE ÉNERGÉTIQUE : DÉPLOIEMENT DU PLAN D' ACTIONS DE SOBRIÉTÉ TE44

Pour faire face à l'urgence énergétique, TE44 a adopté cet été des mesures visant à massifier ses actions et agir sur l'efficacité énergétique. Ces mesures ont été consolidées dans un **plan d'actions de sobriété énergétique** (avec l'AMF 44), présenté lors d'un webinaire, début septembre, aux élus membres de TE44. Les techniciens TE44 dédiés **sensibilisent et accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre de leur plan d'actions de sobriété énergétique**.

Concrètement, ce plan de sobriété s'articule en 2 temps, **l'urgence hivernale 2022 et les hivers prochains**, et autour de 2 axes, **l'éclairage public et les bâtiments publics**.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE44 préconise une **extinction en mode « ON-OFF », de 23h à 5h du matin**, pour avoir un réel effet d'économies d'énergie et de massification. Pour cela, le **maire doit prendre un arrêté municipal** qui informe la population de la mesure, et permet l'intervention des techniciens de TE44 sur les armoires électriques pour appliquer les extinctions demandées. Cependant, les collectivités peuvent aller **au-delà de cette plage horaire**.

Concernant les **« illuminations de Noël »**, TE44 préconise de limiter l'usage des motifs et des guirlandes en se calquant sur les horaires d'éclairage public, de resserrer autant que faire se peut sur la période d'allumage recommandée par TE44, ainsi que d'utiliser des ampoules à LED.

Pour les prochains leviers d'actions, TE44 envisage la **rénovation des armoires électriques**, optimisant ainsi le pilotage des installations et facilitant les extinctions nocturnes, la généralisation de la **mise en place de Schémas d'Aménagement Lumière (SDAL)**, indispensable aux Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI), le **pilotage de l'intensité lumineuse** de l'éclairage public, et surtout la tendance **vers une rénovation, voire une diminution du patrimoine**, plutôt que son extension.

LES BÂTIMENTS PUBLICS

TE44 **optimise les programmations sur les bâtiments** disposant déjà de moyens de régulation, et met en œuvre des **actions de sobriété en concertation avec les usagers**.



Les conseillers en énergie partagés commencent par recueillir **plusieurs données** (bâtiments, heures d'occupation etc.) auprès de la collectivité. Ensuite, accompagnés par des élus ou techniciens, ils **visitent les équipements pour optimiser les réglages**, et **délivrent des affiches et stickers** sur les gestes de sobriété, à apposer près des installations. Enfin, ils **remettent à la collectivité des données chiffrées** mesurant l'impact des économies d'énergie et, **proposent des ateliers de sensibilisation à la sobriété**.

Pour l'hiver 2023-2024, TE44 préconise l'**installation de systèmes de pilotage efficaces** sur les bâtiments qui en sont dépourvus, afin d'assurer une parfaite maîtrise des consommations. Ces actions sont complétées par le **suivi quotidien des consommations, la maintenance et l'exploitation des installations, ainsi que la construction d'une stratégie à plus long terme** (ex : travaux, production d'énergies renouvelables etc.).

Découvrez l'actualité et les contacts

 **Parce que la sobriété énergétique est l'affaire de tous**, au sein de son siège social à Orvault, **TE44 a pris des mesures** en matière d'éclairage intérieur et extérieur (coupure de la signalétique externe et réglage des dispositifs internes), de chauffage (19°), d'eau chaude (coupure des cumulus d'eau chaude des sanitaires). Dans un second temps, la réalisation d'un audit énergétique, ainsi que l'écriture d'une feuille de route permettront d'engager des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.

LOIRE-ATLANTIQUE : 2^e PLUS GRAND RÉSEAU DE GAZ VERT EN FRANCE !

Avec l'augmentation de la production locale de gaz renouvelable dans le 44, et plus généralement, du développement des énergies renouvelables, **les réseaux de gaz doivent être adaptés aux projets de territoire.**

C'est pourquoi **31 km de canalisations de gaz** posées entre la commune de Mésanger (Pays d'Ancenis) et la ville de Carquefou (Nantes Métropole), ont été récemment inaugurées. **Il s'agit de la plus grande extension de réseau du Grand Ouest !**

Réalisé par GRDF, en partenariat avec Territoire d'énergie Loire-Atlantique, ce projet est le fruit d'une **collaboration étroite entre collectivités locales** (la COMPA, Nantes Métropole et les communes de Pouillé-les-Côteaux, Mésanger, Teillé, Mouzeil, Trans-sur-Erdre, Ligné, Saint-Mars-du-Désert et Carquefou) **et gestionnaires de réseau** (dont GRTgaz).

Véritable "maillage" territorial, il contribue à une **alliance entre territoires ruraux et territoires urbains**, et constitue un **trait d'union entre le territoire de production et celui de la consommation.**

En effet, le **gaz vert produit peut être consommé tout au long de l'année** : prioritairement pour les besoins locaux du réseau de distribution Ancenis-Mésanger-Loireauxence, et en cas de surplus en été, par d'autres communes, jusqu'à Carquefou et Nantes.

[Découvrez en vidéo le fonctionnement et les avantages de ce nouveau réseau de canalisations de gaz !](#)



En Loire-Atlantique, la méthanisation est déjà bien implantée avec **9 unités en fonctionnement et 4 qui seront en service** d'ici fin 2023. "A cet horizon, c'est plus de 145 millions de kWh de gaz vert qui circuleront dans le réseau de distribution de gaz exploité par GRDF, soit **l'équivalent de la consommation de 25 000 foyers chauffés au gaz annuellement**".

Ainsi, grâce à la méthanisation et à l'évolution des réseaux de gaz, les **territoires gagnent en souveraineté énergétique.**



Choisir du biogaz au gaz naturel d'origine fossile, c'est **réduire de 80% les gaz à effet de serre** ! Si la sobriété énergétique est combinée à la méthanisation ainsi qu'aux autres méthodes de production de gaz, **l'objectif des 100% de gaz vert dans les réseaux français sera atteint en 2050.**

La sobriété énergétique
TE44 en 1 chiffre !

80%

des collectivités adhérentes vont être accompagnées par TE44 dans la mise en œuvre de leur plan d'actions de sobriété énergétique.



Vos nouveaux interlocuteurs



Antoine Gouret
Chargé d'affaires de vos Travaux



Baptiste Asselin
Chargé d'affaires de votre Aménagement numérique



Erwan Le Drève
Conseiller en Énergie Partagée (CEP)



Frédéric Garel
Chef de projet Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)
L.A. Géo-Data



Jennifer Chauvel
Instructrice Urbanisme



Pierre Le Gal
Chargé de missions Chaleur Renouvelable



Pierre-Yves Moricet
Gestionnaire référent Réseaux Urbanisme



Tarek Khallouf
Chargé d'affaires de vos Travaux